

TROPHEE DE LIGUE RHÔNE ALPES 2018

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. La Ligue Rhône Alpes de Karting organise un Trophée composé de 3 épreuves inscrites au calendrier en Septembre et Octobre.

Ce Trophée sera organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique National.

1.2. Un règlement particulier sera établi pour chacune des épreuves du Trophée de Ligue.

ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

✓ 16 Septembre	Château Gaillard
✓ 30 Septembre	Crolles
✓ 21 Octobre	Lavilledieu

ARTICLE 3. CONCURENTE ET PILOTES

3.1. LICENCES

Le Trophée de Ligue sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « **Pilote concurrent conducteur** » en cours de validité pour 2018, dans sa catégorie, à tout pilote détenteur d'une licence « **Entraînement** » en cours de validité en 2018, à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère accompagnée de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère, ainsi qu'à tout pilote souscrivant sur la piste à un « **Titre de Participation** » délivré par les organisateurs.

3.2. PILOTES ADMIS

Tous les pilotes seront classés dans le Trophée de Ligue.

Deux classements séparés seront établis (Licenciés Compétition et Licenciés Entraînement)

3.3. ENGAGEMENTS

Tout pilote désirant participer au Trophée de Ligue Rhône Alpes devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Trophée.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATÉRIEL ADMIS

4.1.1. Suivant le Règlement Technique National 2018 de la catégorie correspondante, pour les pilotes s'inscrivant dans une des catégories fédérales, y compris pour la catégorie "Open", **qui permettra d'accueillir les pilotes des Coupes et Championnats de Marques, ainsi que les possesseurs de karts ne répondant plus à la réglementation 2018.**

(Voir les différents cas de figure dans le document en annexe intitulé « **Règlement Particulier** »)

Tous les points du Règlement Technique devront être respectés.

4.1.2. Un seul châssis et un seul moteur seront autorisés par pilote.

4.1.3. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

Pour chaque épreuve, les pilotes ne pourront utiliser qu'un train de pneumatiques (Slick ou Pluie), (en cas de crevaison, le remplacement du pneu concerné sera autorisé après accord du commissaire technique)

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. GENERALITES

7.1.1. Le Trophée de Ligue Rhône Alpes se déroulera selon le schéma défini par le **Règlement Sportif National pour les courses club**, suivant le programme ci-dessous:

- Essais chronométrés
- Manche qualificative
- Pré-finale
- Finale

7.1.2. Un briefing sera organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais chronométrés. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire.

ARTICLE 8. CLASSEMENTS

8.1. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU TROPHEE DE LIGUE RHONE-ALPES

Tout pilote prenant part à une épreuve du Trophée de Ligue peut marquer des points.

En cas d'ex æquo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-æquo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

8.2. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

ARTICLE 9. PRIX

9.1. REMISE DES PRIX

9.1.1. Chaque épreuve fera l'objet d'une remise de coupes avec classements séparés entre pilotes compétition et pilotes entraînement/loisir.

9.1.2. Les récompenses du classement général du Trophée seront offertes par la Ligue et feront l'objet d'une remise des prix, le 1^{er} Décembre en même temps que la remise des prix du Championnat de Ligue.

INSCRIPTIONS

Pour la 1^{ère} épreuve de Château-Gaillard

Inscriptions à faire parvenir avec votre règlement à l'adresse suivante:

Jeannine VALDENAIRE

Vorages d'en Haut

01230 SAINT RAMBERT EN BUGEY

Téléphone: 04 74 34 10 71

Mobile: 06 89 42 43 42

TROPHEE LIGUE RHONE-ALPES

Course Club de **CHATEAU-GAILLARD**
le 16 Septembre

Course Club de **CROLLES**
le 30 Septembre

Course Club de **LAVILLEDIEU**
le 21 Octobre

Règlement particulier Course de Château-Gaillard

① Pilotes avec licence compétition

- *Vous participez régulièrement ou occasionnellement à des compétitions et votre matériel est conforme à la réglementation fédérale correspondante:*
 - Vous pouvez vous inscrire dans la catégorie correspondant à votre matériel et le règlement technique fédéral s'appliquera sans restriction.
- *Vous participez régulièrement ou occasionnellement à des compétitions et votre matériel est conforme à la réglementation d'une Coupe de Marque ou d'un Championnat avec un règlement spécifique:*
 - Vous pouvez vous inscrire en catégorie "Open" .Plusieurs "sous catégories Open" pourront être ouvertes en fonction du type de matériel engagé et du nombre de participants, ceci afin de ne pas avoir trop de disparités au niveau des performances, ainsi que pour des raisons évidentes de sécurité et de sportivité. (Par exemple, une "sous catégorie VEGA Cup" pourra être réservée aux participants à cette Coupe de Marque, si le nombre d'engagés est suffisant).

Rappel:

Votre kart devra impérativement être conforme à la réglementation s'y rapportant, tant au niveau châssis, moteur, pneumatiques et poids.

Nos commissaires techniques veilleront au bon respect de la réglementation.

② Pilotes avec licence entraînement ou titre de participation (code TPNCCK)

- *Votre matériel est conforme à sa réglementation fédérale correspondante (Mini-Kart - Minime - Cadet - Nationale - Senior / Master / Gentleman - KZ2:*
 - Vous pouvez vous inscrire dans la catégorie correspondant à votre matériel et le règlement technique fédéral s'appliquera sans restriction.
- *Votre kart ne répond plus à la réglementation fédérale 2018:*
 - Vous pouvez vous inscrire en catégorie "Open" . Plusieurs "sous catégories Open" pourront être ouvertes en fonction du type de matériel engagé et du nombre de participants.

Attention: Cette catégorie "Open", malgré une très grande "souplesse" au niveau technique, fait toutefois l'objet d'une réglementation fédérale, en particulier au niveau poids, niveau sonore et bien évidemment sécurité.

Dans tous les cas, nos commissaires techniques et sportifs veilleront au bon respect de la réglementation, en particulier dans le domaine de la sécurité.

- Vos karts devront être en bon état et équipés d'un système de freinage efficace agissant simultanément au moins sur les deux roues arrières (voir réglementation commune à toutes les catégories).
- Un contrôle du niveau sonore pourra être réalisé en cas de suspicion de non respect du nombre de décibels admis.
Tout kart non conforme devra être mis en conformité ou sera interdit de participation. Les droits d'engagement perçus ne seront pas remboursés.
- **Le pilote devra disposer d'un équipement vestimentaire de sécurité complet** conformément à la réglementation FFSA (casque homologué avec visière ou lunettes de protection, protège cervicales, combinaison, chaussures montantes et gants robustes).

Les commissaires techniques et de pré-grille pourront interdire le départ à tout pilote ne disposant pas de l'intégralité de ces équipements de sécurité.

IMPORTANT

Pour chaque catégorie, **des classements séparés** Pilotes Compétition / Pilotes loisirs seront établis.

Les organisateurs de ces épreuves ne fourniront ni pneumatiques ni carburant, toutefois les professionnels implantés sur les circuits concernés assureront leurs services habituels.

Pour toute question technique, se référer au **Règlement Technique National 2018 (RTN 2018 V16 11 07 2018)**, à consulter sur le site de la FFSA www.ffsa.org ou celui du Karting Club Villeurbannais www.kart-villeurbanne.fr.

Ce règlement particulier applicable aux trois épreuves "Course Club" du Trophée de la Ligue Rhône-Alpes a été établi conformément à la Réglementation Nationale 2018 de la FFSA.

Droit d'inscription : 60 €

Inscriptions à faire parvenir avec votre règlement à l'adresse suivante

Jeannine VALDENAIR
Vorages d'en Haut
01230 SAINT RAMBERT EN BUGEY

Téléphone: 04 74 34 10 71
Mobile: 06 89 42 43 42

Pour toute question technique/Règlement

Contact: **Jean-Pierre BUTTNER** Mail: jeanpierre.buttner@free.fr
Mobile: 07 68 35 60 07